

## CONDITIONS GÉNÉRALES

La Société ALFA LEASE s.r.l. (ci-après dénommée « ALFA ») loue au Client le véhicule (ci-après dénommé le « véhicule ») identifié dans les Conditions souscrites du présent contrat de location, selon les termes qui y sont prévus ainsi que les termes et conditions suivants :

**1.** Au moment de la livraison et avant la prise en charge, le Client est tenu de signaler sans délai tout dommage ou anomalie visible à l'extérieur et à l'intérieur du véhicule qui n'aurait pas été noté sur la documentation d'Alfa. À défaut, le véhicule est présumé avoir été reçu par le Client en parfait état et, en tout état de cause, dans des conditions conformes à ce qui a été constaté dans la documentation signée par le Client. Le client s'engage à restituer le véhicule dans le même état – sauf usure normale liée aux kilomètres parcourus – avec les pneus, les équipements, les documents et l'intégralité de l'équipement fourni. Le véhicule devra être restitué dans une agence Alfa – pendant les heures d'ouverture – dans la ville où il a été loué ou dans un lieu différent – toujours une agence Alfa – et au jour et à l'heure spécifiés dans le présent contrat de location, ou plus tôt, en cas de résiliation anticipée du présent contrat si le véhicule est utilisé en violation des dispositions qui y sont prévues. Le présent contrat pourra être résilié de manière anticipée par Alfa, conformément à l'article 1456 du Code civil, en cas de violation par le Client des articles 2 ou 3 du présent accord, en cas d'insolvabilité du Client ou en cas de faillite ou d'autre procédure collective à l'encontre du Client. Dans tous les cas, Alfa, après en avoir informé par écrit par LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION, se réserve le droit de résilier le présent contrat de location et l'accord commercial, le cas échéant, en cas de diminution des exigences de fiabilité économique et financière du Client, sur lesquelles les accords susmentionnés ont été fondés. Une fois la résiliation anticipée du contrat intimée, le Client est tenu de restituer immédiatement le véhicule propriété d'Alfa et de payer le montant convenu uniquement à la date de remise du véhicule, indépendamment de la signature des conditions visées à l'article 5 suivant. Le Client sera responsable des dommages causés au véhicule par une utilisation inappropriée ou résultant d'une usure disproportionnée par rapport aux kilomètres parcourus ainsi que, à titre de pénalité, de la valeur commerciale de celui-ci si, en cas de vol, il ne remet pas les clés du véhicule à Alfa. Alfa ne sera pas responsable des dommages résultant du non-respect par le Client de l'obligation de diligence dans l'entretien et la conduite du véhicule et se réserve le droit de facturer, à titre de pénalité, les dommages survenus au véhicule en lien avec le dol manifeste et/ou la faute grave du Client dans l'utilisation du véhicule.

**2.** Le véhicule ne peut circuler que sur le territoire de la République italienne. Par dérogation, la circulation sur le territoire de la Communauté européenne est autorisée. Dans ce cas, le Client doit demander à Alfa une autorisation écrite qui fera partie intégrante de la lettre de location. En Italie, le véhicule ne peut être conduit que par le Client ou par son employeur, par un de ses employés ou par un employé de la même entreprise que le Client. Le véhicule peut être conduit par d'autres personnes avec le consentement écrit préalable d'Alfa et moyennant le paiement d'un supplément indiqué dans le présent contrat. En aucun cas, le véhicule ne peut être conduit par des personnes qui ne possèdent pas de permis de conduire valide

depuis au moins un an et/ou par des mineurs de moins de 25 ans. La conduite est autorisée aux mineurs de moins de 25 ans, à condition qu'ils soient titulaires d'un permis de conduire valide depuis au moins 2 ans et après paiement du supplément indiqué dans le présent contrat. En outre, le véhicule ne doit pas être conduit par des personnes en état d'ivresse ou d'inconscience, dues à l'abus d'alcool ou de stupéfiants. Enfin, le véhicule ne doit pas être utilisé :

- a) pour le transport de marchandises de contrebande, de matières explosives, polluantes ou pour tout autre transport en violation des lois ou règlements ;
- b) pour le transport de passagers ou de marchandises contre rémunération ;
- c) pour pousser ou remorquer un autre véhicule ou une remorque ;
- d) dans des compétitions de toute nature, sportives ou non, ou des essais sur route ;
- e) pour le transport de colis ou de paquets postaux ;
- f) pour donner des leçons de conduite ou pour s'y exercer ;
- g) pour toute autre utilisation en violation des lois ou règlements.

**3.** Le Client s'oblige à payer et/ou à rembourser à Alfa, sur facture, ce qui suit :

- a) la contrepartie pour les kilomètres parcourus par le véhicule pendant la location, calculée sur la base du tarif applicable ;
- b) la contrepartie calculée en fonction de la durée de la location. En cas de retard de livraison supérieur à 30 minutes, Alfa est autorisée à facturer une journée de location supplémentaire ;
- c) le supplément si le véhicule est restitué dans un lieu différent de celui où il a été loué ; le supplément si le véhicule est restitué dans un lieu et/ou un jour différent de celui convenu au début de la location ;
- d) toute autre somme prévue par le présent contrat à titre de contrepartie pour les équipements optionnels et/ou le remboursement, y compris les sommes supplémentaires prévues pour la réduction/suppression de la responsabilité pour les dommages et/ou le vol ;
- e) le coût du ravitaillement en carburant et du service y afférent si le Client choisit de restituer le véhicule avec une quantité de carburant inférieure à celle reçue. Si, en revanche, le Client accepte d'acheter un plein de carburant au début de la location, dont le coût sera indiqué dans le présent contrat, aucun frais ne sera facturé pour le service, mais le carburant restant ne sera pas remboursé. Si, en revanche, le Client parcourt jusqu'à un maximum de 120 km, même si l'indicateur de carburant indique le réservoir plein, un montant de 12,30 € + TVA sera facturé à la clôture du contrat, à moins que le Client ne présente le reçu de ravitaillement lors de la restitution du véhicule.

- f) le montant des sanctions pécuniaires imputées au Client et/ou à Alfa pour des violations du Code de la route ou d'autres réglementations applicables, commises pendant la location, ainsi que le coût de 42,00 € plus TVA pour la gestion administrative de chaque sanction ;
- g) tout montant relatif aux péages d'autoroute non payés par le Client, ainsi que le coût fixe de 42,00 € plus TVA pour la gestion administrative de ces manquements. Le Client sera directement responsable envers l'autorité qui a imposé la sanction pécuniaire, sauf pour les violations du Code de la route ou d'autres réglementations applicables qui ne sont pas imputables au Client. En cas de saisie ou d'un autre type d'immobilisation du véhicule imputable au Client, Alfa facturera le tarif de location journalier pour chaque jour d'immobilisation du véhicule ;
- h) toutes les dépenses – y compris les frais de justice – qu'Alfa devrait supporter pour obtenir le paiement des sommes dues pour quelque motif que ce soit par le Client ;
- i) tous les frais administratifs, taxes et impôts résultant de la location ;
- j) l'indemnisation pour les dommages causés, par négligence, au toit, à la bâche ou à l'arceau du véhicule, même si le Client a payé le montant pour la réduction ou la suppression totale de la franchise. Le Client prend acte que la location prendra fin à la date et à l'heure de la réception du véhicule et des clés correspondantes par Alfa et que le défaut de restitution de celles-ci à la fin de la location entraînera une facturation de 250,00 €. Il est également entendu que, si la restitution du véhicule et des clés correspondantes a été autorisée par Alfa pendant les heures de fermeture de l'agence de location, la location prendra fin à la date/heure de réouverture de l'agence de location elle-même. La facture de la Société de Location, pour les sommes ci-dessus, est payable à vue par le Client. En cas de retard de paiement de toute somme, due pour quelque motif que ce soit et facturée, le Client devra payer à Alfa des intérêts au taux d'escompte officiel en vigueur, majoré de 5 points de pourcentage et toujours dans le respect des limites de la loi.

**4.** Le Client s'engage à transmettre à Alfa, dans un délai de 2 jours, tout procès-verbal qui lui est notifié par les autorités publiques. En cas de non-transmission rapide de ces procès-verbaux à la Société de Location, le Client sera responsable de tout dommage subi par Alfa, directement ou indirectement causé par cette absence de transmission rapide.

**5.** Le Client est responsable des dommages causés au véhicule, à l'exception des réductions de responsabilité spécifiques achetées au moment de la location. Alfa facturera, à titre de pénalité pour la réparation du dommage subi, des montants, jusqu'à concurrence de la Responsabilité Économique indiquée dans le présent document (à l'exclusion des rétroviseurs intérieurs/extérieurs et du toit panoramique). Alfa, à titre de pénalité, se réserve le droit de procéder à la facturation des dommages imputables à la responsabilité du Client. Alfa facturera un montant de 50,00 € + TVA pour la gestion administrative du sinistre. Le Client est responsable du vol total ou partiel du véhicule jusqu'à concurrence du montant indiqué dans le présent contrat. En cas de vol total ou partiel, un montant de 50,00 € + TVA sera facturé pour la gestion administrative du dossier. Alfa se réserve le droit de procéder à la

facturation, nonobstant les interdictions de circulation dans les pays non couverts par le présent contrat de location. La responsabilité économique pour les Dommages et la responsabilité économique pour le Vol ne seront pas applicables en cas de voyage dans des pays autres que ceux spécifiés dans le contrat de location. Dans de telles hypothèses, le Client sera tenu, à titre de pénalité, de la réparation intégrale des dommages/vols survenus au véhicule ou du paiement de la valeur commerciale de celui-ci.

**6.** Tous les véhicules sont couverts par une assurance obligatoire Responsabilité Civile Automobile (R.C.A.) conformément aux lois en vigueur et dans les pays spécifiés sur la carte verte. La police R.C.A. garantit la couverture d'assurance de la responsabilité civile envers les tiers, les animaux et les choses. Les conditions générales de la police sont à la disposition du Client au siège administratif afin qu'il puisse en examiner le contenu.

**7.** En cas de sinistre, le Client peut obtenir un véhicule de remplacement si cela est expressément prévu par le contrat de location. Dans tous les cas, le Client s'engage à protéger les intérêts d'Alfa et de sa Compagnie d'Assurance, en s'obligeant notamment à :

a) Fournir les noms et adresses des parties impliquées dans le sinistre et des témoins ;

b) Ne pas admettre d'éventuelles responsabilités ou fautes dont il n'est pas certain ;

c) Ne pas laisser le véhicule sans surveillance et sans protection adéquate ;

d) Informer immédiatement du sinistre par téléphone l'agence Alfa la plus proche, même en cas de dommages légers, en envoyant un rapport détaillé accompagné d'un schéma.

Conformément aux articles 1913 et 1915 du Code civil, le Client a l'obligation de déclarer le sinistre à Alfa au moyen d'une déclaration unilatérale ou d'un constat amiable (dit « CAI ») signé par les conducteurs impliqués dans le sinistre, dans les 3 jours suivant l'événement. Le Client s'engage à donner suite aux demandes de documents spécifiques, en apportant sa collaboration supplémentaire et en envoyant tous les éléments à sa connaissance utiles à la bonne gestion de la ligne de défense ;

e) En cas de non-respect de cette obligation, le Client sera responsable de la valeur totale du véhicule ;

f) Alfa ne garantit en aucun cas le remplacement des fourgons de marchandises et en interdit l'exportation sauf autorisation expresse de l'agence de location.

**8.** Le Client prend acte que, pendant la période hivernale, l'obligation de pneus hiver ou de chaînes à bord du véhicule est en vigueur sur une partie du réseau routier national, dispositifs mis à disposition par Alfa. Alfa décline toute responsabilité si le Client ne souhaite pas utiliser ces dispositifs.

**9.** Le Client reconnaît que la Société de Location ne pourra jamais être tenue responsable des pertes ou des dommages des objets transportés, abandonnés ou oubliés dans le véhicule, que ce soit pendant ou après la restitution, sauf si ces événements sont certainement imputables au dol ou à la faute grave de la Société de Location. De plus, le Client s'engagera à

ne laisser à l'intérieur de l'habitacle aucun objet (cartons, meubles, etc.) destiné à l'élimination des déchets. Dans le cas contraire, une facturation sera effectuée sur la base des tables d'élimination des déchets en vigueur, en plus du coût des dépenses d'élimination de ceux-ci conformément aux procédures en vigueur et/ou dans le respect de l'environnement.

**10.** Sans préjudice de la responsabilité du fabricant du véhicule pour les vices de construction et des dispositions de l'article 1 du présent contrat, Alfa fera preuve de la diligence normale pour maintenir le véhicule en parfait état de fonctionnement. Dans l'hypothèse où des pannes surviendraient sur le véhicule pendant la période de location, Alfa ne sera pas responsable des dommages de quelque nature que ce soit, contractuels et extracontractuels, subis par le Client et dus directement ou indirectement aux pannes susmentionnées, sauf si ces événements sont imputables à Alfa. Alfa ne sera toutefois pas responsable des dommages résultant du non-respect par le Client de l'obligation de diligence dans l'entretien et la conduite du véhicule. Le Client est tenu de contacter les agences Alfa pour toute intervention dont le véhicule aurait besoin.

**11.** Le Client s'engage à ne pas céder, vendre, hypothéquer ou donner en gage le présent contrat, le véhicule, les équipements, l'outillage et toute autre partie de celui-ci et, en tout état de cause, à ne pas agir en contradiction avec les droits de propriété d'Alfa.

**12.** Toute modification ou ajout aux conditions du présent contrat de location ne sera valable que si elle est faite par écrit.

**13.** Le présent contrat de location est régi par la loi italienne.

**14.** En cas de conflit d'interprétation entre la version italienne et l'éventuelle traduction de courtoisie du présent contrat de location, la version italienne prévaudra sur les autres.

**15.** Si le Client a l'intention de prolonger la location au-delà du terme établi par les conditions souscrites dans le présent contrat, il doit en informer immédiatement l'agence de location afin d'obtenir l'autorisation de prolongation de celle-ci. Le Client est tenu d'observer les pactes et les conditions établis dans le présent contrat de location, même dans l'hypothèse où Alfa aurait autorisé la prolongation de la période de location.

**16.** Alfa facturera les services prévus par le présent contrat de location au souscripteur de celui-ci, à moins que ce dernier ne contracte la location au nom et pour le compte d'un autre sujet qui l'y a dûment autorisé. Dans ce cas, ce sujet différent devra être indiqué dans le contrat de location.

**17.** Alfa a informé le Client que, conformément au Décret Législatif du 30 juin 2003, n° 196 (ci-après le « Code de la Confidentialité »), les données fournies par le Client pourront faire l'objet d'un traitement dans le respect de cette législation. Le « responsable du traitement », au sens du Code de la Confidentialité, est Alfa Lease S.r.l. V.le C.U. Maddalena, 216 – 80144 – Naples. Ces données seront utilisées aux fins économiques d'Alfa Lease S.r.l., telles que :

a) La conclusion et l'exécution de contrats de location de véhicules et d'éventuels contrats liés, ainsi que la réalisation d'une base de données de la clientèle à ces fins ;

b) L'application des normes internationales des systèmes de paiement (par exemple, virements bancaires, débits/crédits par carte de crédit, carte de débit, etc.) ;

c) L'envoi de matériel publicitaire et l'utilisation dans le cadre d'analyses et d'études commerciales et d'habitudes de consommation. En outre, les données pourront être utilisées par Alfa afin de permettre aux autorités publiques de transmettre les contestations correspondantes au Client responsable d'une violation du Code de la route ou d'autres réglementations applicables, pour le paiement des sanctions pécuniaires correspondantes par le Client lui-même. Le Client est informé que des dispositifs électroniques de détection de la position géographique du véhicule et/ou d'enregistrement des paramètres de conduite peuvent être installés sur les véhicules Alfa Lease. Ces données seront utilisées par Alfa uniquement en cas de vol, de non-restitution du véhicule, de sinistres ou d'autres comportements illicites dans lesquels le véhicule, objet de la location, pourrait avoir été impliqué et ne seront pas conservées au-delà de la période strictement nécessaire à ces fins ni communiquées à des sujets autres que les autorités publiques, les compagnies d'assurance, les sociétés et les professionnels chargés qui fournissent à Alfa les services nécessaires à la protection de ses droits dans les cas susmentionnés. Enfin, les données pourront être utilisées par Alfa, conformément à l'article 24 de la Loi, pour d'autres activités autorisées par une disposition expresse de la loi ou une disposition du Garant pour la protection des données personnelles. Le traitement des données sera effectué au moyen d'instruments appropriés pour garantir leur sécurité et leur confidentialité et sera effectué par :

(I) Les personnes physiques expressément désignées conformément au Code de la Confidentialité avec la nomination du responsable et du/des gestionnaire(s) ;

(II) Des gestionnaires spécialement nommés conformément au Code de la Confidentialité, qui fournissent à Alfa Lease des services spécifiques d'analyse et/ou de traitement des données ;

(III) Des sujets et des entités ayant la faculté d'accéder aux données personnelles du Client conformément à ce qui est autorisé par les dispositions réglementaires en vigueur ou qui seront promulguées à l'avenir.

La liste mise à jour des gestionnaires ainsi que des catégories de personnes chargées visées aux points précédents (I) et (II) peut être consultée au siège social d'Alfa Lease. En conséquence, le Client est conscient que ses données pourront être transférées électroniquement à d'autres sujets tels que :

1. toutes les sociétés du groupe Alfa ou qui, en tout état de cause, utilisent légitimement la marque Alfa ;

2. les sociétés spécialisées dans le traitement de la gestion et de l'opération du crédit commercial à accorder aux Clients, même potentiels, d'Alfa, ou dans l'accomplissement des procédures prévues par la loi en relation avec l'exécution du contrat de location et/ou de vente de véhicules d'occasion conclus par Alfa ;
3. les sociétés et entités de nature économique qui, en partenariat avec Alfa ou les sociétés du groupe Alfa Lease, peuvent proposer au Client des produits ou services qui l'intéressent. Une liste mise à jour des sujets visés aux points précédents 1), 2) et 3) est disponible à l'adresse du siège administratif d'Alfa Lease. La fourniture des données par le Client et le consentement à leur traitement sont libres et sont nécessairement fonctionnels à l'établissement et au déroulement de la présente relation contractuelle. En tout état de cause, le Client, conformément à l'article 7 du Code de la Confidentialité, peut obtenir à tout moment des indications sur l'origine de ses données personnelles ; les finalités et les modalités du traitement ; les catégories de sujets auxquels les données personnelles peuvent être communiquées ou qui peuvent en prendre connaissance en tant que responsables ou chargés. Le Client a également le droit d'obtenir la mise à jour, la rectification, l'intégration, l'annulation, la transformation, sous forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi, y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire au regard des finalités pour lesquelles les données ont été collectées ou traitées ultérieurement. S'il le demande, le Client a également le droit de demander l'attestation que les opérations susmentionnées ont été portées à la connaissance, y compris en ce qui concerne leur contenu, de ceux à qui les données ont été communiquées. Le Client pourra exercer les droits prévus par l'article 7 du Code de la Confidentialité, en envoyant une lettre à l'attention du « Responsable de la Confidentialité » par courrier électronique à l'adresse : [info@alfa-lease.it](mailto:info@alfa-lease.it). En relation avec le traitement des données personnelles le concernant, tel que décrit ci-dessus, le Client exprime librement son consentement, aux termes et aux effets de la Loi.

**18.** Si une disposition du présent contrat de location était nulle, cette nullité n'entraînerait pas l'invalidité des autres dispositions du présent contrat de location.

**19.** Le Client déclare expressément vouloir recevoir la facture de la location et les communications même après la date de restitution du véhicule à l'adresse e-mail déclarée dans le contrat.

**20.** Le souscripteur autorise la Société de Location Alfa Lease S.r.l. à utiliser des systèmes électroniques, y compris exclusivement, pour les communications relatives à la location effectuée.

**21.** Pour tout litige, le Tribunal de Naples est compétent.